

Le mercredi 7 décembre 2016

OBLIGATION DU PORT DES GANTS, L'IMPOSITION N'ENTRAINERA PAS L'ACCEPTATION

La FFM et la FFMC s'engagent depuis plusieurs décennies sur le sujet des équipements de sécurité des conducteurs de deux et trois roues motorisés, chacune dans leur domaine. Elles connaissent l'importance d'un équipement adapté, sur la route comme en compétition.

Forts de cette expérience, nous pensons que c'est avec l'adhésion des pratiquants qu'une mesure obtient le succès. Parce que nous sommes issus du terrain et au contact de nos adhérents tous les jours, nous savons que la question de l'équipement de sécurité ne peut pas être réglée depuis le seul bureau d'un ministère : de trop nombreuses disparités géographiques, mais aussi climatiques, imposent une approche différenciée face à des pratiques locales souvent très spécifiques.

Ainsi, comme le souligne France WOLF, Coordinatrice de la FFMC, *"imposer le port des gants par la menace d'une double sanction est particulièrement stupide, sur le fond comme sur la forme. Quand on sait que le premier enjeu, par exemple sur les régions du littoral, est d'avoir une vraie prise de conscience sur l'ensemble des équipements (chaussure, pantalon, blouson), verbaliser le non port des gants est d'un ridicule absolu"*.

"Trop de règles tuent la règle", ajoute Jacques BOLLE, Président de la FFM. *"Nous militons depuis longtemps pour plus de pédagogie et de communication autour de la nécessité, et les avantages, d'utiliser des équipements adaptés à chacun, et à sa pratique"*.

Le Président Bolle déclare également que *"si nous ne pouvons qu'être favorable à une meilleure protection des motocyclistes, nous regrettons la forme de cette évolution à travers une contrainte réglementaire."*

Il serait temps - mieux vaut tard que jamais - que l'État, au-delà des effets d'annonce répressifs, évolue lui aussi dans sa pratique, tout comme il exige que tout un chacun le fasse.

S'il a nommé la FFM et la FFMC au Conseil National de la Sécurité Routière, c'est qu'il reconnaît leur expérience, leur engagement, la force de leurs propositions et leurs réussites sur le terrain dans ce domaine. Les deux fédérations, conjointement, aimeraient que l'État aille jusqu'au bout de sa démarche, en cohérence, en travaillant avec elles en véritable partenaire.

La sécurité des usagers et sportifs en 2 ou 3 roues motorisés que nous représentons mérite mieux que des effets de manches incohérents.

**Fédération Française
de Motocyclisme**

74 avenue Parmentier

75011 Paris

Tél. : 01 49 23 77 24

Fax : 01 47 00 08 37

communication@ffmoto.com

**Fédération Française
des Motards en Colère**

8 rue Jean-Jacques Rousseau

93100 Montreuil

Tél. : 01 48 18 03 20

Fax : 01 48 18 03 19

contact@ffmc.fr